

**VILLE
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 09 avril 2026****Délibération n° DEL 2026 0026**

L'an deux mille vingt six, le neuf avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 02 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
13/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Chloé BOURDELAIN, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Nazih BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Monsieur François CHATAING à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Chloe ALIBERT, Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

Secrétaire de séance : Joris RIVORY

La séance a été levée à : 20H

Rédacteur : Jean-François PERBET Vie citoyenne

Objet :	Commission locale des transports publics particuliers de personnes (CLT3P) : désignation de deux représentants
----------------	--

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Cette commission est l'organe consultatif compétent pour l'ensemble des questions intéressant le secteur des transports publics particuliers de personnes (taxis, voitures de transport avec chauffeur VTC et véhicules motorisés à deux ou trois roues). Elle émet des avis et des propositions sur les questions affectant le secteur, y compris les aspects réglementaires et opérationnels.

Les articles D.3120-26 et D.3120-28 du Code des transports définissent la composition de la commission et les membres du collège des représentants des collectivités territoriales siégeant au titre de la compétence d'autorité organisatrice de transport.

Il vous est proposé de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant du Conseil Municipal au sein de cette Commission locale des transports publics particuliers de personnes (CLT3P).

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet, en pareil cas le dernier alinéa de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE comme représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission locale des transports publics particuliers de personnes (CLT3P) :
 - Monsieur François CHATAING, titulaire,
 - Monsieur Jean-François EXBRAYAT, suppléant.

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
Abstention : 4
Laurent JOHANNY, Saloua EL AAZZOZI, Fabien SURREL, Chloe ALIBERT
Pas de participation au vote : 1
Naziha BOUACHMIR

Signé le 9 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
RIVORY Joris,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 09 avril
2026